

Image not found or type unknown



Si le père part à l'étranger

Par **Terredegaia**, le **05/08/2016** à **20:13**

Bonjour,

Je suis séparée du père de ma fille. Pour l'instant, il n'y a pas de jugement. Donc nous avons tout les deux l'autorité parentales. C'est quant-même moi qui en ai la garde.

Le père part 2 semaines pour son travail au Maroc et peut-être 3 mois cet hiver en Guyane (au milieu de la forêt Amazonienne) où je ne pourrais pas le rejoindre s'il y a un problème. Après il revient en France.

Quelles sont les démarches pour cette situation ? Doit-il me signer un papier me laissant toute l'autorité parentale pendant son voyage ? Et est-ce obligatoire ?

Merci